



Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 11 janvier 2022

31 présents

BINGEN Benjamin, COGET Jean-Michel, DANTINNE David, DEBRUN Edouard, DELADRIERE Marc, DELHAISE Rudy, DE LICHTERVELDE Wauthier, DEMOULIN Bernard, DESCAMPS Pascal, DOHOGNE Régis, GERADON Céline, GILOT Roland, GODFRIND Bernard, HANCE Véronique, JOURNEE Stéphane, KLEPPER Catherine, LAMBERT Françoise, MANNENS Cosette, MICLOTTE Jessica, ORBAN Xavier, PALUMBO Pietro, PETIT Philippe, PIERMAN Anne-Pascale, PIRE Emmanuel, PIROTTE Maryse, SIMON Catherine, SIMONS Raphaël, VAN GEEM Sandrine, VAN RAVESTYN Emmanuel.

Membres invités présents : BERLEMONT Christelle, CAMERMAN Julie.

10 excusés

ABSIL Carole, BOONE Catherine, COOREMANS Jérôme, DORVAL Grégory, PETIT LAMBIN Véronique, ROUXHET Frédéric, SAINT AMAND Fabienne, VERCOUTERE Véronique.

Membres invités excusés : DUCOEUR Jocelyne, MORELLE Benoit

Pour l'Administration communale : Géraldine WILLEMS, agent-relais de l'ODR

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG, Aurélie MARON, agents de développement

Pour le SPW-ARNE : Xavier Dubois, attaché SPW-Direction du développement Rural

Pour l'ICEDD : Florence VANDY, Auteur de projet

Introduction

Rudy DELHAISE, président, accueille et remercie les membres de la CLDR pour leur présence. Il souhaite également une heureuse année 2022, et une bonne santé à chacun.

Le but de la réunion de ce soir est d'approuver l'avant-projet du PCDR. Il s'agit d'un document conséquent, qui est le fruit d'un travail de longue haleine (3ans). Le président remercie chaleureusement les différents intervenants qui ont permis la rédaction du document.

Le président souligne que certains projets ont déjà pu voir le jour durant ce laps de temps : création d'un annuaire des producteurs locaux, convention de gestion des salles communales, appel à projets « Wallonie Cyclable ».

Le président poursuit en informant des démissions de deux membres de la CLDR : Madame Chantal BEYST et Monsieur Etienne de WOUTERS de BOUCHOUT.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 14 décembre 2021 est approuvé.

Objectifs de la réunion

Après s'être assurée que le quorum de présences requis pour voter l'avant-projet de PCDR était atteint, Aurélie VANDEBERG présente le déroulement de la soirée :

- Retour des remarques suite à la relecture ;
- Approbation de l'avant-projet de PCDR ;
- Approbation de la première demande de convention ;
- Suite de la procédure.

Florence VANDY fait part des remarques émises suite à la relecture du PCDR.

De manière générale, les membres de la CLDR ont apprécié la qualité, la précision et la clarté du document. Le PCDR est conforme à la réalité de terrain et retranscrit correctement l'implication des citoyens tout au long du processus. Les membres de la CLDR soulignent également la justification intéressante du choix des lots. Les membres remercient et félicitent l'auteur de projet et la FRW pour la rédaction de ce document, certes volumineux, mais tout à fait compréhensible.

Florence VANDY informe qu'une synthèse du PCDR est actuellement en cours de réaction.

Outre quelques fautes d'orthographe et reformulations de certaines phrases, les membres de la CLDR ont fait part des remarques suivantes :

- Partie A : l'existence ou non du club de pétanque est à vérifier ;
- Partie B : il est précisé que lorsqu'est citée la directrice générale, il s'agit de la directrice générale de la commune ;
- Partie C : la conclusion est reformulée pour prendre en considération la contradiction entre le cadre boisé et verdoyant d'un côté, et le manque d'espaces boisés d'un autre côté ;
- Partie E : les cartes sont issues du PCM et ne sont pas modifiées. Par contre, une note est ajoutée pour clarifier certains aspects (dispositifs ralentisseurs au carrefour d'Upigny, liaison Hanret-Eghezée sur le plan du réseau cyclable).

Une nuance est également apportée au niveau du réseau écologique. Il est précisé que la première source de pollution des rivières, ce sont les rejets des eaux usées. Quant à l'impact de l'activité agricole, il est à noter que de nouvelles mesures sont entrées en vigueur en 2022 (ex : obligation d'une bande enherbée de 6m en bord de cours d'eau).

Les réflexions concernant les aménagements cyclables notamment tiendront compte des équidés.

Concernant le point 3.3 : le service culture est ajouté comme porteur de projet.

Aurélie VANDEBERG reprend la parole et demande si quelqu'un s'oppose à l'approbation de l'avant-projet de PCDR. Aucune remarque n'est émise.

L'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité des membres présents !

Xavier DUBOIS félicite les différents partenaires du projet. Il souligne le délai remarquable pour établir un tel document, notamment dans le contexte de la crise sanitaire.

Il informe ensuite que le rôle de la CLDR va dorénavant changer. « *La CLDR va devenir ce que vous voulez qu'elle devienne* ». Une fois le PCDR approuvé, la commune va pouvoir, sur avis de la CLDR, demander une subvention en développement rural, chaque année, auprès de la Région Wallonne. Il souligne l'importance d'une harmonisation entre la CLDR et la commune au niveau délai, budget, stratégie.

Xavier DUBOIS rappelle également que les fiches projets ne sont pas figées dans le temps et sont amenées à évoluer, notamment elles devront être mise à jour lors d'une demande de subvention. La fiche projet actualisée sera le cahier des charges pour la désignation de l'auteur.

La CLDR va également devoir valider le rapport annuel établi par la commune.

Xavier DUBOIS précise également que la Ministre est attentive au dynamisme de la CLDR, et qu'il est donc important de relayer via le rapport annuel les initiatives citoyennes menées.

Aurélie VANDEBERG rappelle que les citoyens ont montré un vif intérêt pour la première demande de convention que ce soit lors de la journée du développement durable ou via la plateforme.

La première convention intitulée « L'Aménagement de liaisons cyclables entre Warêt-la-Chaussée et Eghezée et faire vivre le réseau cyclable » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Suites

Xavier DUBOIS détaille les prochaines étapes en vue de l'approbation du PCDR par le gouvernement wallon :

- Approbation du PCDR par le collège communal puis par le conseil communal (31/01/22) ;
- Avis de recevabilité (conformité aux dispositions légales et réglementaires) auprès de la Région wallonne rendu dans les 15 jours ;
- Présentation du PCDR au Pôle d'Aménagement du Territoire (organe qui rassemble différents experts de l'aménagement du territoire et du développement territorial en Wallonie) (février/mars 22) :
 - La délégation au PAT sera composée de Rudy DELHAISE (élu relais), Géraldine WILLEMS ou Marc WANBECQ (agent relais), Florence VANDY (auteur de PCDR), Aurélie VANDEBERG (FRW) et Edouard DEBRUN (membre CLDR).
- Le PAT dispose de 2 mois pour remettre son avis ;
- La Région Wallonne prépare un dossier d'approbation qui est transmis pour avis à l'inspection des finances et au cabinet de la ministre ;
- Le dossier est transmis au Gouvernement Wallon pour approbation.

Xavier DUBOIS précise que la ministre dispose d'un budget de +/- 15 millions d'euros par an, et qu'elle approuve des conventions 2 fois par an (mars & septembre).

Un intérêt des fiches projet du PCDR est qu'elles peuvent également être éligibles dans le cadre d'appels à projets divers dont aussi européens.

Les projets de développement rural sont majoritairement liés au territoire communal. Il existe malgré tout des projets transcommunaux. Dans ces cas de partenariats entre plusieurs communes qui ont un PCDR actif, une majoration de 10% (montant le subside à 90%) est octroyée.

Le propre du développement rural, c'est d'intervenir quand les autres politiques sectorielles s'arrêtent.

Un PCDR approuvé permet également d'établir un budget participatif avec un subside de la région équivalent à la part communale allouée avec un plafonnement de 10.000€.

Divers

Aurélie VANDEBERG demande si les membres de la CLDR ont des idées pour organiser un retour à la population une fois le PCDR approuvé. Etablir une brochure dans le bulletin communal est la solution la plus plébiscitée. Un retour dans les villages et une exposition dans les couloirs de l'Administration communale sont également proposés.

Aurélie VANDEBERG informe des prochaines échéances (conseil communal & PAT), et qu'une prochaine CLDR se tiendra dans le courant du mois de février/mars. Vu les démissions récentes, une mise à jour de la composition de la CLDR sera proposée.

Le « Qui est Qui Book » a été envoyé ce matin, n'hésitez pas à vérifier vos données et à signaler toutes modifications.

Rudy DELHAISE clôture la séance en remerciant une nouvelle fois les partenaires qui ont rendu possible la rédaction de ce PCDR (membres de la CLDR, auteur, SPW, FRW, etc.).

La soirée se clôture vers 21h20.

Pour le secrétariat de l'ODR
Aurélie VANDEBERG, Aurélie MARON

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Aurélie Vandeberg ou Aurélie MARON de la Fondation Rurale de Wallonie
par mail à a.vandeberg@frw.be; ou par téléphone au n° 019/58 93 25*